

## AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE PROMESSE DE BAIL

### ENTRE :

La **SAS SUSTAIN DEV** immatriculée au R.C.S de Perpignan sous le numéro 883 719 536 dont le siège est 2 rue du Ponent à SAINT-CYPRIEN (66750) représentée par son Président, M. Thibaud LONGUEMARD,

Ci-après « le Promettant »

D'une part,

### ET

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ROUSSILLON** prise en la personne de son Président en exercice dûment habilité aux présentes par délibération n°

Ci-après « le Bénéficiaire »

D'autre part,

Ensemble « les parties ».

### IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les parties ont conclu le 12 février 2020 une promesse de bail par laquelle le Promettant s'engage à donner à bail commercial au Bénéficiaire des locaux dont la désignation figure dans la promesse.

Un avenant conclu le 24 juin a reporté au 30 novembre 2021 la date de réalisation de la promesse.

Les travaux n'étant pas achevés à cette date, le Promettant demande un report de cette date au 30 juin 2022.

Le Bénéficiaire ayant accepté ce report, les Parties se sont rapprochées afin de conclure le présent avenant (ci-après dénommé l'"Avenant") venant modifier la Promesse aux conditions ci-après exposées et acceptées.

**CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> - MODIFICATION(S) INTRODUITE(S) PAR L'AVENANT**

**RÉALISATION DU BAIL**

Le bail, objet de la présente promesse, sera établi sous seing privé par la partie la plus diligente au plus tard le 30 juin 2022.

Passée cette date, la présente promesse devient caduque de plein droit sans besoin d'aucune diligence de part ou d'autre et sans aucune indemnité à raison même des présentes ou de leur caducité.

Le bail devra être établi au plus tard au jour de l'entrée dans les lieux.

**ARTICLE 2 – EFFET DE L'AVENANT**

A l'exception des modifications introduites par l'Avenant, la Promesse reste inchangée et s'applique dans toutes ses dispositions.

L'Avenant prend effet à la date de sa signature.

Fait à SAINT CYPRIEN, le

En deux exemplaires originaux.

**La SAS SUSTAIN DEV**

**Thibaud LONGUEMARD  
Président**

**La COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SUD ROUSSILLON**

**Thierry DEL POSO  
Président**